



Rapport de la commission des travaux concernant le Préavis No 46/25 phase 3 Demande d'un crédit d'étude pour le réaménagement de la zone de sports et de loisirs d'un montant de CHF 435'000.- TTC

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs,

La Municipalité de Crans soucieuse de promouvoir la pratique du sport et de soutenir les associations locales, a lancé depuis 2014 une étude de faisabilité pour le réaménagement de la zone sportive et de loisirs. Plusieurs crédits d'étude ont d'ores et déjà été adoptés pour financer les étapes préparatoires.

Objectifs :

La Phase 3 est nécessaire pour traiter les postes majeurs qui sont le terrain de football synthétique et les infrastructures associées.

- Observations de la commission :

1. Préciser les surfaces et les capacités :

- Valider et chiffrer précisément la surface bâtie des vestiaires et de l'espace multifonctionnel, avec plans d'utilisation (vestiaires = 700m² / multifonctionnel = 1000 m², capacités événements, circulation, stockage).

2. Clarifier l'intégration technique :

- Intégrer dès l'étude les locaux techniques (chambre froide, WC, chaufferie, locaux entretien), les alimentations électriques et réseaux, et les accès matériels.

3. Repenser l'organisation des buvettes :

- Étudier des modèles d'exploitation (buvette unique, buvettes par club avec horaires harmonisés, concession municipale) pour améliorer l'ouverture au public.

4. Harmoniser Tennis/Padel :

- Prévoir des scénarios d'aménagement et d'exploitation de la buvette tennis existante et de la proximité des nouvelles infrastructures.

La commission comprend la logique de maintenir des buvettes spécifiques pour chaque club (football, tennis, paddle, pétanque) mais néanmoins, elle exprime des réserves sur le fait que cette organisation limite les horaires d'ouverture de chaque buvette aux créneaux définis par les clubs.

Une flexibilité dans les horaires d'ouverture serait souhaitée pour mieux répondre aux besoins des usagers.

5. Enjeux environnementaux et techniques :

- Adaptation au changement climatique :

La commission insiste sur l'importance de prendre en compte les impacts environnementaux, en particulier la gestion des espaces paysagers et la manière dont le projet s'adapte aux changements climatiques. Cela inclut des solutions pour limiter l'impact des aménagements sur la biodiversité et pour améliorer la gestion de l'eau.

-Imperméabilisation du sol :

Un autre point soulevé est la gestion de l'imperméabilisation du sol, notamment en raison du terrain synthétique et des nouveaux espaces parking. La commission souhaite que les études prennent en compte les solutions permettant de réduire cet impact, par exemple par l'utilisation de matériaux perméables ou d'autres pratiques respectueuses de l'environnement.

6. Conclusion :

La commission est globalement favorable au projet de réaménagement de la zone de sports et de loisirs, mais elle demande des précisions sur certains aspects techniques, notamment concernant la surface des équipements, l'intégration des infrastructures et l'impact environnemental du projet. Elle souligne également la nécessité d'une meilleure intégration de l'espace dédié au tennis et au paddle, ainsi que des solutions pour la gestion des horaires d'ouverture des buvettes.

Les remarques formulées visent à renforcer la cohérence et la durabilité du projet dans son ensemble, tout en garantissant qu'il réponde aux attentes des usagers et aux objectifs environnementaux. La commission recommande d'intégrer ces suggestions dans les prochaines étapes du projet, en particulier lors de la phase de définition des appels d'offres et de l'élaboration du dossier d'enquête publique.

Au vu de ce qui précède, la commission recommande à l'unanimité l'acceptation du préavis no 46/25 pour le crédit d'étude de la phase 3 pour le réaménagement de la zone de sports et de loisirs.

Jacques Pelichet :

Yves Cretegny :

Ulricke Richardson :

Jean-Christophe Pradervand :

Gilles Pilloud (Rapporteur) :

